



Royaume du Maroc
Conseil consultatif des droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE

11 et 12 Décembre 2010

11 و 12 دجنبر 2010

EGALITE ENTRE LES SEXES

Lancement d'un projet à Errachidia

■ Le plan d'action d'un projet d'égalité entre les sexes et d'autonomisation de la femme a été lancé, jeudi dernier à Errachidia, en présence de plusieurs représentants d'associations concernées par la condition féminine. Initié dans le cadre de la réparation communautaire, ce projet, supervisé par l'Association des Amis de l'élève rural (ASSAMER), sera réalisé à l'aide d'une dizaine d'actions relatives notamment à la formation, à la sensibilisation et à la création d'une bibliothèque en faveur des clubs scolaires, ainsi qu'à la conception d'un guide pratique sur le code de la famille. Dédié à la promotion de la condition des femmes, ce projet, initié en partenariat avec la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) et financé par l'Union européenne, s'inscrit dans le cadre de la réparation communautaire préconisée par les recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER). La journée du lancement du plan d'action a été marquée par une présentation du projet dans son ensemble par Mohamed Lmbarki, membre du bureau de l'ASSAMER, qui a expliqué les dimensions modernistes d'une telle initiative ainsi que ses effets positifs sur les bénéficiaires.

Célébration de la Journée mondiale des droits de l'Homme Promouvoir une nouvelle génération de droits

A l'instar de la communauté internationale, le Maroc a célébré, vendredi, la Journée des droits de l'homme. Une occasion pour faire le bilan du chemin parcouru, surtout depuis le nouveau règne et s'arrêter essentiellement sur les fragilités qui caractérisent ce grand chantier.

Le déficit, pour avoir été énorme par le passé, continue à se réduire, grâce à une prise en charge responsable et efficace, avec un suivi rigoureux. D'ailleurs, les organisations de défense des droits de l'homme reconnaissent les énormes progrès réalisés en la matière, tout en soulignant les insuffisances.

Même Amnesty International, qui ne peut être taxée de complaisance à l'égard du Maroc, loue les efforts et les grandes réalisations et souscrit aux revendications des organisations nationales de droits de l'homme.

Pour certains experts, la question des droits de l'homme reste très complexe, surtout que « l'on ne peut pas résoudre l'intégralité de la problématique, en l'espace de quelques années, face à l'énorme déficit et la difficulté d'adhésion aux valeurs des droits humains ».

Même le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme reconnaît que seulement « la majorité des recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation (IER) » a été appliquée. Cela sous-entend que certaines recommandations n'ont pas été mises à exécution. Mais cela n'empêche pas de passer à autre chose, en continuant l'accomplissement du programme établi par l'IER.

D'où la décision du CCDH de passer à une nouvelle étape. Celle de « la promotion des droits économiques, sociaux, culturels et la consécration de la culture des droits humains ».

Pour Ahmed Herezni, « le Conseil a pratiquement achevé la mission consistant à régler l'héritage du passé en matière de graves violations des droits humains, après le dédommagement des victimes et de leurs familles, qui jouissent désormais d'une couverture médicale ». Des programmes dits de « la réparation communautaire » se poursuivent. S'agissant des disparitions forcées, le président du CCDH estime que seuls « 9 cas n'ont pas été élucidés », à cause de l'usure du temps et le retard mis pour lancer la réconciliation. Mais les recherches continuent, en dépit des difficultés.

Il faudra, cependant, relever que le Conseil a soumis son avis constitutionnel à SM le Roi Mohammed VI. Cela concerne les recommandations relatives aux réformes juridiques et institutionnelles, notamment les domaines de la justice et de la gouvernance sécuritaire. De même, le CCDH a émis des propositions sur la réforme de la justice. Ahmed Herezni préconise, aujourd'hui, le passage à une nouvelle génération de droits humains, « non encore explorés ». Il s'agit de « la consécration et la promotion des droits civils et politiques », qui n'ont été qu'effleurés par le passé. Place donc aux droits économiques, sociaux culturels, environnementaux, et à l'accès des citoyens à l'information et aux services de base, dont la santé, le logement, l'enseignement et l'emploi.

M.K